Décision 13-DCC-43 du 29 mars 2013

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Hyper CK par la société Groupe Bernard Hayot

Posted on: 07 mai 2013 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Bernard Hayot
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Hyper CK Casino Réunion

Lire

le texte intégral de la décision
290.42 Ko